

des motifs concernant les relations extérieures. Ses économistes s'intéressent davantage à ce qu'ils appellent la psychose de l'inflation qu'à l'inflation proprement dite.

Toutefois, les comptes rendus de cette grande production dramatique n'ont pas toujours été flatteurs. Même au sein du parti du premier ministre, il se trouve, si je comprends bien, des critiques désappointés, même si leurs commentaires sont peut-être moins violents depuis qu'ils viennent de recevoir des corrections verbales.

Il est difficile de comprendre les raisons d'une telle décision. Le ministre des Finances redoutait-il vraiment des pressions inflationnistes par suite de l'inauguration du régime, prévue pour le 1^{er} juillet 1967, soit dans un an? Je ne le crois pas. Il sait bien, du reste, que c'est pendant une période d'austérité qu'un régime d'assurance frais médicaux a été inauguré en Angleterre, en 1948, par un gouvernement travailliste.

Pourquoi est-ce le régime d'assurance frais médicaux qu'on a décidé de remettre à plus tard? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas pensé à réparer les graves erreurs que contiennent les règlements relatifs à l'impôt sur le revenu, ou fait enquête sur les tournées de plus en plus nombreuses et coûteuses qui se font depuis quelques années au nom du gouvernement? Dans un sens positif, il aurait pu proposer maintenant un impôt sur les profits excessifs et l'appliquer aux entreprises qui réalisent des bénéfices démesurés.

Quelles qu'en soient les raisons, ce noble geste du ministre des Finances ne cache que cynisme et dureté. Je pourrais ajouter que le ministre s'en attribue peut-être le mérite, dépourvu qu'il est d'astuce politique. De toute façon, cette décision retombera sur le gouvernement qui l'a prise de manière si inconsidérée, car je suis convaincu que les citoyens ont saisi les questions fondamentales ici en cause et qu'ils refuseront de se laisser leurrer par des sornettes politiques. Tout le monde sait que ce nouvel atermolement fournira des armes aux adversaires du régime. Ils auront bien des mois pour ajuster leurs batteries de relations publiques sur les contribuables qu'ils cajoleront, effraieront et persuaderont avec un barrage de doutes, de sophismes et de subterfuges. Le courrier en fournit déjà des preuves.

On ressassera contre le régime les mêmes vieux arguments. Je les relèverai dans l'ordre qu'ils figurent dans la brochure intitulée *National Medicare—Let's Look Before We Leap*, dont l'auteur est le premier ministre de l'Alberta, l'une des provinces récalcitrantes. Le gouvernement albertain dirige un programme d'assurance-santé dont une partie des frais sont payés d'avance au moyen de subventions et qui, comme le premier ministre l'avoue lui-même dans sa brochure, pro-

tège un peu plus des quatre cinquièmes des Albertains. Que dire de l'autre cinquième, représentant 47 p. 100 ou près de la moitié de ceux qui seraient admissibles aux primes dont une partie est acquittée par voie de subventions? Il faut croire que ces gens moins fortunés ou bien sont rutilants de santé ou bien, n'ayant même pas les moyens d'acquitter la prime subventionnée, endurent leur mal faute d'un programme d'assurance-santé satisfaisant et accessible à tous. Soit dit entre parenthèses, 99,87 p. 100 des habitants de la Saskatchewan sont protégés par le programme d'assurance-santé en vigueur dans cette province.

Naturellement, le souci principal de M. Manning en ce qui concerne le régime national proposé n'est pas l'argent, fictif ou autre. D'un ton sublime, il fait valoir le droit de chaque citoyen à la liberté de choix dans les questions qui touchent son bien-être et celui de sa famille. Pour la gouverne du premier ministre, on n'a jamais proposé d'établir un système de médecine étagée au Canada. En vertu du régime d'assurance frais médicaux, il y aurait une liberté de choix complète et le service se fonderait sur des professions et des institutions autonomes. Le malade choisirait son médecin tout comme le médecin serait libre d'accepter ou de rejeter le malade, sauf évidemment dans des cas d'urgence. Les seuls qui voudraient plaider en faveur de la liberté relativement au régime d'assurance frais médicaux sont les réactionnaires qui craignent que le régime n'accorde un droit—et je répète, un droit, non un privilège—à trop de gens et trop vite.

Ils préfèrent ne pas tenir compte du concept de liberté au sens le plus large du mot, c'est-à-dire, non seulement de liberté d'action, mais d'immunité. Dans le cas actuel, il s'agit d'immunité contre la maladie et non pas seulement de la liberté d'acheter la santé à n'importe quel prix ou selon son caprice, dans la mesure de ses moyens. La santé signifie la sécurité ultime pour l'individu et, en tant que telle, elle est un droit qu'il ne faut pas confondre avec un privilège.

Voici le deuxième argument: à titre de contribuables, êtes-vous en faveur des gouvernements qui dépensent votre argent pour acquitter les services de soins médicaux de ceux qui ont les moyens de s'acheter de l'assurance contre la maladie? Il est vrai que nombre de personnes sont protégées d'une façon ou d'une autre par l'assurance collective ou privée. Les primes de ce genre d'assurance sont beaucoup plus élevées qu'elles ne le seraient dans un régime géré par le gouvernement mais, au moins, ces gens sont protégés. Néanmoins, d'après le rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé, plus de 7.5 millions de personnes ou